Que faire de votre véhicule en fin de vie ?

Ne prenez pas de risque,
Passez par la filière légale !



Pour vous débarasser de votre véhicule hors d'usage,
choisissez la solution simple, gratuite et légale.

Rendez-vous sur

JE RECYCLE MON VEHICULE.FR

Voiture, deux-roues, utilitaire...

Pour vous en débarrasser, choisissez la bonne solution

☒ La filière illégale

PAS DE PREUVE D'AGRÉMENT
Aucun vrai certificat de destruction fourni.

AUCUNE TRAÇABILITÉ DU VÉHICULE
Risque de revente illégale sans désimmatriculation, réception des amendes du prochain propriétaire, responsable si accident, etc.
→ Votre responsabilité reste engagée !

ABANDON SAUVAGE
Risques pour l'environnement et la biodiversité, passible d'amende.

☑ La filière légale

CENTRES AGRÉÉS PAR L'ÉTAT
Seuls autorisés à traiter les véhicules hors d'usage.

REMISE D'UN CERTIFICAT DE DESTRUCTION AUTHENTIQUE
La preuve que le véhicule n'existe plus administrativement.

PRISE EN CHARGE GRATUITE
Directement à domicile si le véhicule est complet, accessible et ne contient aucun déchets ou équipements non homologués.

TRAÇABILITÉ COMPLÈTE DU VÉHICULE
Les pièces du véhicule sont démontées et traitées par le centre, vous n'êtes plus responsable !

JE RECYCLE MON VEHICULE.FR

Le **portail officiel** qui vous permet de trouver un centre agréé en toute sérénité

Voir conditions via jerecyclemonvéhicule.fr